

après l'autre, des gratte-ciel comme jamais l'on en avait vu au Canada, indique la confiance que nos institutions bancaires et nos industriels ont dans le Canada, et particulièrement dans sa Métropole.

Montréal, depuis quelques années, fait des progrès considérables et sa population s'étend de jour en jour, tant vers le nord que sur la rive Sud du Saint-Laurent vis-à-vis Montréal. Des municipalités nouvelles ont été créées et chacune prend chaque jour plus d'expansion. Le gouvernement, qui n'est pas sans se tenir constamment au courant de la situation économique de toute la population, a cru devoir aider au progrès des municipalités situées sur la rive Sud. Il nous annonce, dans le discours du trône, que des pourparlers sont en cours en vue d'abolir le péage sur les ponts Victoria et Jacques-Cartier. Ce qui veut dire que les municipalités avoisinantes de ces deux ponts, une fois le péage aboli, verront disparaître ce qu'elles appellent l'obstacle à leur développement économique et industriel.

Un autre endroit de notre pays où un développement de nos ressources naturelles, par une de nos principales industries, prend chaque jour de l'expansion, et où le commerce de la rive Nord du Saint-Laurent y voit sa source de ravitaillement, avait besoin de facilités de transport. Alors notre gouvernement, qui déjà s'est occupé d'y prévoir par un transport maritime plus important, décide maintenant de doter cet endroit d'une ligne de chemin de fer qui aura son importance. Nous devons féliciter le gouvernement de s'intéresser à la construction d'un chemin de fer en Gaspésie, de Matane à Sainte-Annes-des-Monts, partie du pays où comme ailleurs le progrès se fait sentir.

Une autre législation annoncée dans le discours du trône, dont il ne faut pas oublier l'importance, est celle visant à augmenter le volume global de financement des exportations. Comme l'on se rappelle, la Société d'assurance des crédits à l'exportation assure, moyennant une prime appropriée, les exportateurs canadiens à l'égard de biens et services, afin de les protéger au cas où des acheteurs étrangers n'effectueraient pas leurs paiements.

Cette société aide grandement nos industriels à créer de nouveaux emplois et à augmenter leur production.

Le nombre de polices d'assurance augmente chaque année. Ces polices couvrent une grande variété de produits exportés à près de cent pays. La société garantit actuellement pour au delà d'un milliard de dollars et notre gouvernement se propose d'accorder à cette société de nouveaux fonds pour continuer à stimuler notre économie.

Je m'en voudrais de ne pas dire, en terminant, quelques mots sur l'importante mesure relative à la sécurité sociale à laquelle le discours du trône fait allusion. Il s'agit de l'accroissement du montant de la pension de vieillesse universelle payable sous l'empire de la loi sur la sécurité de la vieillesse et de la loi sur l'assistance-vieillesse. Ces mesures législatives constituent une nouvelle preuve que le gouvernement songe toujours au bien-être de nos citoyens âgés. Il respecte ainsi, une fois de plus, les engagements que le parti progressiste-conservateur avait pris devant le peuple canadien lors des élections générales de 1957. Lorsque le gouvernement a accordé une augmentation aux pensions de vieillesse en octobre 1957, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable M. Monteith, a dit, en présentant la mesure à cet égard, qu'il ne prétendait pas que l'augmentation accordée était une solution définitive ou parfaite, et laissa sous-entendre un réajustement futur. Le gouvernement doit être félicité de traiter nos concitoyens âgés avec justice et équité.

Le discours du trône nous apprend également la mise en œuvre d'un régime contributif de pensions de vieillesse qui viendra s'ajouter à la législation actuelle. Ce nouveau plan est sans doute le résultat de l'enquête menée, par le gouvernement actuel, sur le système d'assurance en vigueur aux États-Unis, en vue d'établir au Canada, en plus de notre régime actuel des pensions, un régime général et efficace de sécurité sociale à participation qui s'ajouterait aux services déjà existants. Nous avons tous hâte de connaître le contenu de cette mesure qui assurera à notre population un plus grand degré de sécurité.

Honorables sénateurs, j'ai exposé mes vues sur tous les sujets que je désirais traiter en proposant cette Adresse. J'ai dit, il y a quelques instants, que la confiance en notre pays était générale; que, même aux États-Unis, on le considérait comme le pays de l'avenir; qu'on allait jusqu'à investir des capitaux que certains de nos concitoyens trouvaient trop considérables; mais, pour atteindre le succès, il nous faut continuer de rester unis, de travailler ensemble en s'inspirant des motifs les plus élevés, d'exercer tous nos efforts à promouvoir le bien général plutôt que les intérêts particuliers, et c'est en restant fidèle à notre objectif, en gardant foi en notre avenir, et en nous efforçant de bien servir le Canada, que chacun pourra y réaliser ses ambitions.

J'ignore ce qui m'a valu le grand honneur d'être invité par le représentant du gouvernement en cette Chambre à proposer l'Adresse en réponse au discours du trône, mais je tiens